

nécessité d'aviser les États concernés en cas d'avarie d'un vaisseau spatial mu par des sources d'énergie nucléaire; et c) l'examen des aspects juridiques du problème. Le Comité a accepté ces propositions qui ont ensuite été adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies en novembre.

En 1978, le sous-comité juridique a poursuivi ses travaux sur un certain nombre de questions. Les principes qui, selon la proposition du Canada et de la Suède, devraient régir l'utilisation par les États de satellites pour la télévision directe ont fait l'objet de discussions animées, mais aucun accord n'est intervenu. Le projet de traité concernant la Lune a progressé, notamment au chapitre du statut juridique de cette planète et de ses ressources naturelles. En ce qui a trait aux conséquences juridiques de la téléobservation de la terre à partir de l'espace, des discussions utiles ont eu lieu relativement à l'élaboration de principes sur la notification, les consultations et le règlement pacifique des différends entre les États s'adonnant à des activités de téléobservation et les États à partir desquels sont obtenues ces données.

Traités

Au cours de l'année, le ministère a retenu les services d'une spécialiste en matière de traités pour vérifier le contenu des greffes des traités canadiens et préparer aux fins de publication une "Liste des Traités du Canada en vigueur au 1^{er} janvier 1979". Cette publication correspondra à celle publiées aux États-Unis "Treaties in Force" et en France "Liste des Traités et Accords de la France".

Par ailleurs, un représentant de la Section des Traités a participé à la reprise de la session de la Conférence des Nations Unies sur la succession d'États en matière de traité qui s'est tenue à Vienne. La Conférence a complété son travail et adopté une convention sur le sujet. L'Acte final de la Conférence a été signé au nom du Canada le 23 août 1978.

Le Canada a signé 33 accords bilatéraux en 1978, dont 26 sont entrés en vigueur dès leur signature; cinq autres sont entrés en vigueur par ratification. Quatre accords bilatéraux ont été dénoncés. Au cours de la même période, trois accords multilatéraux ont été signés par le Canada, 12 sont entrés en vigueur pour le Canada par ratification, adhésion, approbation ou acceptation. Enfin, une convention multilatérale a été dénoncée par le Canada.

Droits de la personne

En 1978, le Canada a poursuivi un certain nombre d'initiatives internationales dans le domaine des droits de la personne; il a été réélu à la Commission des droits de l'homme de l'ONU pour un nouveau mandat de trois ans se terminant en 1981. Dans le cadre de la Commis-